

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Élections provinciales 2026 : le CRADI demande des engagements concrets pour les personnes DI-TSA

Montréal, le 26 août 2026 - À l'approche des élections provinciales du 5 octobre 2026, le Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI) interpelle l'ensemble des candidates, candidats et partis politiques du Québec.

Le CRADI leur demande de reconnaître explicitement les réalités vécues par les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que par leurs familles et leurs proches aidants, et de prendre des engagements mesurables pour garantir leur pleine participation à la société.

« Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou autistes ne demandent pas des privilèges. Elles demandent l'accès aux mêmes droits : apprendre, travailler, se loger, se déplacer, participer à la vie collective et recevoir les services nécessaires en continu », affirme Dorian Keller, directeur général.

Les enjeux liés à la DI-TSA demeurent souvent invisibles dans les grandes catégories utilisées pendant les campagnes électorales. Pourtant, ils touchent directement l'éducation, la santé, le logement, la mobilité, l'emploi, le soutien aux personnes proches aidantes et la participation citoyenne.

Le CRADI présente cinq axes prioritaires.

Cinq priorités pour un Québec inclusif

1. Une éducation inclusive, continue et adaptée

Chaque enfant ayant une DI ou un TSA doit pouvoir bénéficier d'une scolarisation à temps plein, continue et adaptée, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Le CRADI demande notamment :

- Un financement adéquat des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée dans les services de garde.
- L'embauche de personnel scolaire et la formation adaptée des équipes-écoles.
- La fin des « congédiements scolaires », soit la réduction du temps de classe ou le renvoi d'élèves à la maison faute de ressources.
- Un financement stable et une application uniforme de la démarche TÉVA (Transition école vie active).

- Une réelle continuité entre les services de garde, l'école, la santé, les services sociaux et les organismes communautaires.

Une recherche menée par la TISGM et le CRSA fait notamment ressortir le nombre limité de places en services de garde, les contraintes matérielles, l'accompagnement insuffisant et la non-reconnaissance de l'importance des transitions comme des obstacles majeurs à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.

2. L'emploi et la participation sociale

Les personnes DI-TSA doivent pouvoir participer à la société selon leurs intérêts, leurs capacités et leurs aspirations.

Le CRADI demande :

- Un accès stable et récurrent à trois jours complets minimum de services socioprofessionnels par semaine, soit six heures par jour.
- Une offre suffisante d'activités de jour, d'activités contributrices, de développement de l'employabilité et de soutien à l'intégration et au maintien en emploi.
- Une protection et une amélioration des plateaux de travail.
- Une consultation démocratique des personnes participantes, des familles, des professionnelles et professionnels et des organismes.
- Des communications électorales accessibles en langage facile à lire et à comprendre (FALC).

Selon les données compilées dans les rapports annuels de Santé Québec Montréal pour 2024-2025, les personnes desservies par le service de base du réseau de la santé et des services sociaux reçoivent en moyenne une demi-journée de services socioprofessionnels par semaine. Cette intensité est très éloignée des besoins exprimés par les personnes et leurs proches.

3. Un accès rapide aux services et une continuité des soins

Les délais d'attente pour obtenir un diagnostic de TSA ou de DI et accéder aux premiers services peuvent retarder le développement de l'enfant et accroître la pression exercée sur les familles.

Le CRADI demande :

- Un plan d'urgence pour réduire les listes d'attente en diagnostic et en services.
- Une information claire, uniforme et accessible pendant la période d'attente.
- Une meilleure formation du personnel sur les ressources disponibles.
- La fin des interruptions arbitraires liées au fonctionnement par « épisodes de service ».
- Des services adaptés à l'évolution des besoins de chaque personne, selon une approche fondée sur le parcours de vie.

Cette approche rejoint les orientations provinciales de la SQDI, qui demande notamment des services accessibles, suffisants, offerts tout au long de la vie et organisés selon les besoins des personnes plutôt qu'en fonction de démarches fragmentées ou de critères administratifs.

4. L'habitation, l'hébergement et le répit

Toute personne DI-TSA doit pouvoir vivre dans un milieu stable, sécuritaire et adapté à ses besoins, que ce soit dans un logement ou dans un milieu d'hébergement. Les personnes vivant en hébergement doivent également bénéficier de services de qualité, adaptés à leurs besoins et favorisant leur autonomie et leur participation sociale. Les familles et les personnes proches aidantes doivent aussi bénéficier d'un soutien suffisant pour éviter l'épuisement.

Le CRADI demande :

- Le financement de logements sociaux et supervisés dans la communauté.
- Une offre diversifiée correspondant à différents profils de capacités et de besoins.
- L'amélioration de la qualité des services en hébergement et des conditions de vie des personnes qui y résident.
- Une hausse des budgets consacrés aux camps d'été et aux services de répit.
- Une reconnaissance explicite de la réalité DI-TSA dans les politiques de lutte contre l'itinérance.
- Un accompagnement adapté pour les personnes DI-TSA à risque d'itinérance.

5. Un transport accessible et sécuritaire

La mobilité est une condition essentielle à l'éducation, au travail, aux rendez-vous, aux loisirs et à la participation citoyenne.

Le CRADI demande :

- L'accessibilité universelle du transport collectif et adapté dans toutes les régions du Québec.
- Une formation obligatoire et adéquate des chauffeuses et chauffeurs sur les besoins des personnes DI-TSA.
- Un financement suffisant du transport adapté.
- L'application réelle du principe de « zéro refus ».
- Des services qui accordent le temps nécessaire pour permettre aux personnes d'embarquer, de se déplacer et de voyager de façon sécuritaire.

Élections Québec reconnaît déjà l'importance de rendre l'information et les démarches électorales compréhensibles et accessibles. Ses travaux sur l'accessibilité recommandent notamment l'emploi de phrases courtes, d'un langage clair et de pictogrammes accompagnés de texte. Les partis politiques doivent appliquer ces principes à leurs plateformes, leurs publicités, leurs débats et leurs rencontres avec l'électorat.

Des engagements mesurables

Le CRADI invite chaque parti et chaque personne candidate à répondre publiquement aux questions suivantes :

1. Comment votre formation mettra-t-elle fin aux réductions de temps de classe et aux renvois d'élèves DI-TSA à la maison?
2. Comment garantira-t-elle une offre minimale et stable de services socioprofessionnels?
3. Quel plan présentera-t-elle pour réduire les listes d'attente en diagnostic et en services?
4. Combien de logements sociaux et supervisés seront ajoutés?
5. Comment financera-t-elle le répit et le transport adapté afin d'assurer un véritable « zéro refus »?
6. Comment rendra-t-elle ses communications accessibles en FALC?

Nous demandons aux partis de dépasser les déclarations de principe. Les personnes DI-TSA et leurs proches ont besoin d'un échéancier, de ressources suffisantes, de responsabilités clairement identifiées et d'un mécanisme de reddition de comptes.

Le CRADI invite les candidates et candidats à rencontrer les organismes membres, à visiter leurs milieux et à échanger directement avec les personnes concernées et leurs proches.

Les organismes communautaires connaissent les réalités du terrain. Ils sont prêts à collaborer avec le prochain gouvernement, mais ils souhaitent être entendus avant que les décisions soient prises.

À propos du CRADI

Le Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI) regroupe des organismes qui travaillent à la défense des droits, à l'inclusion et à la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, ainsi qu'au soutien de leurs proches.

Dans le cadre de la campagne électorale québécoise de 2026, le CRADI porte cinq axes prioritaires : l'éducation inclusive; l'emploi et la participation sociale; l'accès rapide aux services et la continuité des soins; l'habitation et le répit; le transport.

- 30 -

Renseignements

Dorian Keller

Directeur général du CRADI

Téléphone : 514 255-8111

Courriel : direction@cradi.com

Site Web : cradi.com